

Règlement

Les 6h de Marche Nordique d'Épône

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural des Yvelines et l'association Club des partenaires Epônois organisent un événement « **Les 6 Heures de Marche Nordique d'Épône** » non chronométré, le **Samedi 18 mai 2019**. Sur validation de la fédération délégataire (Fédération Française d'Athlétisme), cet événement Marche Nordique est ouvert aux pratiquants licenciés et non licenciés.

Article 2 : Lieu de la manifestation

Le départ et l'arrivée se feront au **préau St-Martin, rue Saint Martin 78680 Épône** (parcours entièrement sur Épône).

Article 3 : Partenaires



Yvelines
Le Département



CNDS
CENTRE NATIONAL
DU DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



Article 4 : Déroulement et parcours

L'évènement se déroulera en une seule étape à allure libre et **sans esprit de compétition**.

Le départ est fixé le samedi 18 mai 2019 à 14h et se termine le samedi 18 mai 2019 à 20h.

Les 6 heures de Marche Nordique d'Épône se déroulent **par équipe de 4 personnes maximum ou en individuel**. Chaque équipe dispose d'un seul dossard, qui devra obligatoirement être porté et visible durant toute la durée de l'évènement.

Au sein d'une équipe, l'alternance des partenaires se fera dans l'ordre et le rythme choisi par le groupe. Les relais s'effectuent uniquement dans la zone prévue à cet effet. La possibilité est offerte à l'équipe de marcher à plusieurs de la même équipe en même temps. Néanmoins, un seul relais sera comptabilisé.

Le changement d'équipe d'un marcheur est interdit (sauf en cas de blessure d'un participant et avec l'accord de l'organisation). Les bâtons de Marche Nordique (non réglables) sont obligatoires.

Sport en Milieu Rural

Comité des Yvelines




Comité Départemental 78
Sport en Milieu Rural

Le Sport est dans ma nature !

L'équipe ayant réalisé le plus de tours sera récompensée. En cas d'égalité, l'équipe ayant bouclé le dernier tour en premier sera récompensée. Aucun tour terminé après 20h ne sera validé.

Boucle balisée
= 5.2 km

Signaleurs : 

Traversée de route
départementale : 



Déroulement de la journée :

13h-14h → Ouverture des inscriptions/récupération des dossards

13h40 → Echauffement collectif animé par l'organisation / Rappel des consignes de sécurité

13h55 → Départ fictif groupé

14h → Départ des 6h

16h → Initiation « débutant » encadrée par un coach

18h → Initiation « débutant » encadrée par un coach

20h → Fin des 6h

20h15 → Remise des récompenses / Tombola

Article 5 : Licence / Certificat médical

Cet évènement Marche Nordique est ouvert à toute **personne majeure** le jour de l'évènement (18 ans révolus), licenciée ou non. **Une licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est obligatoire.**

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site : www.cdsmr78.fr

L'inscription définitive sera validée par un mail de confirmation.

Date limite de dépôt des dossiers : **Mercredi 15 mai 2019**

Passée cette date, il sera possible de s'inscrire sur place, le jour de la manifestation.

Tarifs : 6€ avant le 15 mai 2019

10€ sur place

Article 7 : Accueil et restauration.

Le village ouvrira ses portes à 12h

Une buvette et autres stands proposeront de quoi se restaurer tout au long de la manifestation).

Des toilettes seront disponibles au village de départ pendant toute la durée de l'évènement.

Article 8 : Sécurité

Chaque marcheur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cet évènement.

Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés sur le parcours.

Le marcheur s'engage à emprunter uniquement le parcours balisé, les trottoirs et respecter le code de la route.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le Poste d'Alerte Secours, le numéro d'urgence est le 112.

Le PAS sera sur place au village de départ. Néanmoins, il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffements, ampoules, etc...).

Article 9 : Assurance et responsabilité.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de l'assurance de la Fédération National du Sport en Milieu Rural.

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le responsable du PAS, pourra arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

Article 10 : Annulation.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

En cas d'annulation par l'organisation, aucun dédommagement ne pourra être accepté.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de l'évènement, de l'arrêter, de modifier son parcours, voire de l'annuler sans préavis, sans que les marcheurs puissent prétendre à aucune indemnisation.

Article 9 : Gestion des déchets.

Une attention particulière à l'environnement des sites traversés par le parcours sera portée.

Il est interdit de jeter les déchets sur le parcours, des poubelles de tri seront installées au village départ.

Article 10 : Droit à l'image.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la marche, ainsi que les noms des participants à des fins de communication sur cet évènement et d'autres.

Les marcheurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la marche et sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.